

SOMMAIRE	CHRONIQUE
MULTILATERAL.....2	Obama vs. McCain on Nonproliferation and Disarmament
Union européenne...3	<i>Par Robert EINHORN, Senior Adviser, Center for Strategic and International Studies</i>
PAYS.....4	<p>When it comes to disarmament and nonproliferation, candidates Obama and McCain have several things in common – not least their desire to differentiate themselves from the policies of George W. Bush, especially in his first term. In this regard, the nominees believe strongly in working closely with allies and friends and do not share the Bush Administration’s disdain for formal arms control agreements, international verification measures, and multilateral institutions.</p>
Nucléaire.....4	<p>Separation from Bush is not the only thing they have in common. They both favor much deeper cuts in U.S. and Russian nuclear forces, while believing that, as long as nuclear weapons exist, effective and reliable U.S. nuclear capabilities will be essential for deterring foes and reassuring non-nuclear friends that American security guarantees are intact and they need not acquire their own nuclear deterrents. They support accelerating efforts to secure nuclear materials worldwide against theft or seizure by terrorists. They call for reliable nuclear fuel supply assurances to reduce incentives for countries to build their own enrichment or reprocessing facilities. They urge stronger penalties to punish and discourage non-compliance with nonproliferation obligations. And the list of common positions could continue much longer.</p>
Biologique.....5	<p>But McCain and Obama also have their differences – big and small. While both candidates express support for the global elimination of nuclear weapons, for McCain that is a “distant and difficult goal” toward which we should proceed “prudently and pragmatically,” whereas Obama appears to have in mind a more abrupt break with the past, leaving Cold War force structures and doctrines behind and fundamentally re-thinking the role of nuclear weapons in U.S. national security policy. Moreover, Obama believes American leadership on nuclear disarmament will provide the credibility and leverage for the U.S. to build wide international support for stronger nonproliferation measures, while McCain seems skeptical that there’s much of a relationship between what the U.S. does with its own nuclear forces and prospects for fighting proliferation.</p>
Chimique.....5	<p>Both nominees would negotiate with North Korea and Iran and seek to mobilize strong multilateral pressures to improve prospects of success. But Obama would rely more on incentives, while McCain appears reluctant to offer one of the most powerful incentives – normalized bilateral relations with the U.S. – to regimes considered unsavory. On the CTBT, Obama favors early Senate ratification and entry into force, whereas McCain’s pledge to take “another look” at CTBT “to see what can be done to overcome the shortcomings” that prevented Senate ratification in 1999 has raised doubts, not unjustified, about whether McCain and his advisers are really interested in a truly comprehensive ban on testing. On missile defenses, Obama supports deployment of defenses against small ballistic missile forces that North Korea and Iran might build, but only once those defenses have been proven to work. McCain, however, supports missile defenses not just against North Korea and Iran but also “to hedge against potential threats from possible strategic competitors like Russian and China” – a more ambitious goal that could end up undermining prospects for nuclear reductions by those “possible competitors.”</p>
Missiles.....5	<p>Similarities and differences between the Republican and Democratic nominees on nonproliferation and disarmament issues are not likely to receive much attention between now and election day. Foreign and national security policies rarely determine U.S. elections and, especially with current economic woes, that is likely to be true again this year. Still, we are entering a critical period for the future of disarmament and nonproliferation, and whoever prevails in November is likely to have a major and lasting effect on how that future unfolds.</p>
CRISES & TRAFICS....6	
MISCELLANEEES.....6	
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

MULTILATERAL

Session 2008 de la Conférence du désarmement : quel bilan?



Crédit photo : UNOG

Officiellement close vendredi 12 septembre, la session 2008 de la Conférence du désarmement (CD) s'est en réalité achevée trois jours plus tôt avec l'adoption de son rapport annuel (CD/WP/550 et CD/WP/550/Amend.1). Une phrase de ce document résume relativement bien la substance d'une année de travail dans cette « unique instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement » : la Conférence « a nettement progressé en tenant d'importants débats thématiques sur tous les points de l'ordre du jour, mais n'est pas encore parvenue à un consensus sur un programme de travail. »

« *We need progress* », avait pourtant exhorté le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon en ouvrant, fait rare, la session au mois de janvier. Si les années genevoises se suivent et se ressemblent depuis 1997, l'année 2008 aura tout de même vu la reconduction de la dynamique initiée en 2006 avec l'établissement d'une plate-forme des six Présidents (le « P6 ») censée aider à la coordination des travaux dans l'enceinte de la CD. Le P6 avait proposé le 13 mars dernier un programme de travail sous la forme du document CD/1840 (disponible sur le site Internet de *Reaching Critical Will* : <http://www.reachingcriticalwill.org/political/cd/papers08/1session/CD1840.pdf>). Ce programme, très similaire à la proposition faite en 2007, n'a finalement pu déboucher sur le consensus espéré. Pour le moment, les six présidents de la future session 2009 n'ont pas indiqué s'ils reconduiraient à leur tour le P6, dont on peut du reste se demander, après trois années d'existence, quelle est réellement sa valeur ajoutée aujourd'hui.

Session 2009 de la CD

Première partie : 19/01—27/03
Deuxième partie : 18/05—03/07
Troisième partie : 03/08—18/09

La réunion des experts de la Convention d'interdiction des armes biologiques s'est tenue à Genève

Lancé en 2002 après l'échec de la négociation d'un protocole de vérification à la Convention d'interdiction des armes biologiques (CIAB) et reconduit en 2006 par la sixième conférence d'examen, le processus intersessionnel repose sur la convocation annuelle d'une réunion d'experts et d'une réunion des États parties à la Convention. 94 d'entre eux ont participé à la dernière réunion d'experts de la CIAB qui s'est tenue à Genève du 18 au 22 août 2008.

Celle-ci était consacrée aux « (...) *measures to improve biosafety and biosecurity, including laboratory safety and security of pathogens and toxins; Oversight, education, awareness raising and adoption and/or development of codes of conduct with the aim of preventing misuse in the context of advances in bio-science and bio-technology research with the potential of use for purposes prohibited by the Convention.* »

Si la Russie a appelé à un retour à des négociations internationales sur un mécanisme de vérification, toujours hors sujet, il semble bien, d'après les observateurs, que l'ordre du jour a été respecté et que les contributions ont été substantielles. Les États ont d'abord présenté les efforts accomplis ou envisagés en matière de biosécurité et de biosécurité et un consensus semble s'être dégagé sur l'importance de la sensibilisation du monde scientifique à l'objet comme aux prescriptions de la Convention. Par ailleurs, l'événement a été remarqué pour sa grande ouverture à l'expertise civile. Il reste à savoir si l'on retrouvera les effets de ce foisonnement lors de la prochaine réunion des États parties, en décembre 2008. En l'état, les réunions d'experts ne conduisent pas à recommander telle ou telle mesure et ne s'inscrivent donc que marginalement dans le processus de décision.

Juste avant l'adoption du rapport final—de procédure—de la réunion, ont été présentés les progrès réalisés en 2008 dans le sens de l'universalisation de la CIAB. Trois nouveaux États ont ratifié la Convention : la Zambie (15/01/2008), Madagascar (07/03/2008), et les Émirats arabes unis (19/06/2008), portant leur nombre total à 162. Par ailleurs, le Cameroun et le Mozambique ont avancé dans leur processus d'adoption ainsi que, dans une moindre mesure, le Myanmar, le Népal, l'Union des Comores et la Côte d'Ivoire. Année après année, l'universalisation de la CIAB continue donc de progresser alors que les blocages restent concentrés sur la Syrie, l'Égypte (signataires), et Israël (non signataire).

Le processus intersessionnel en 2009 et 2010

De facto, le processus intersessionnel est rarement conflictuel, du fait même des sujets d'attention programmés année après année. Les deux prochaines—et dernières—du processus 2007—2010 seront consacrées, respectivement, à :

2009 : la promotion de la mise en place de capacités en matière de surveillance et de détection, de diagnostic et de « *containment* » auprès des États ayant besoin d'assistance et auprès de ceux qui peuvent en fournir.

2010 : la fourniture d'assistance et de coordination à tout État partie en cas d'allégation d'utilisation à son encontre d'armes biologiques et à toxines.

Dans le cadre du *Bioweapons Prevention Project* soutenu par l'*Acronym Institute*, Richard Guthrie a couvert l'ensemble de la réunion d'experts d'août 2008, fournissant quotidiennement des rapports sur l'avancée de la réunion. Ceux-ci sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.acronym.org.uk/>

UNION EUROPEENNE

LES NOUVEAUX ETATS MEMBRES, LA NON-PROLIFÉRATION ET LE DESARMEMENT

Les trois Républiques baltes, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie ont rejoint l'Union européenne (UE) en 2004, suivis par la Bulgarie et la Roumanie en 2007. Ces nouveaux entrants ont-ils influé sur le positionnement de l'UE en matière de désarmement et de non-prolifération?

Quel débat?

De fait, la formulation d'une *Stratégie contre la prolifération des armes de destruction massive* (Conseil européen de décembre 2003) a précédé ces deux vagues d'adhésion et aucun de ces États n'a été partie au processus long qui a conduit à son adoption. Aujourd'hui encore, leur participation aux débats de sécurité est assez maigre, mis à part la Pologne et la Hongrie (c'est notamment l'ambassadeur polonais Rapacki qui fut à l'origine de l'initiative du P6 à la Conférence du désarmement en 2006—voir p. 2). Au plan national, ce débat est cantonné à une sphère étroite de décideurs. De manière générale, les nouveaux entrants peuvent souffrir encore d'un certain déficit de pensée stratégique autonome. Naturellement, celle-ci les conduit à une grande discrétion dans la plupart des instances multilatérales de discussion et de négociation.

De l'OTAN à l'UE

Schématiquement, l'ensemble des nouveaux entrants s'accordent sur la priorité de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Tous membres de l'Alliance atlantique depuis 1999 ou 2004, les nouveaux membres de l'UE, fidèles au concept stratégique de 1999, sont d'abord attachés au rôle de l'arme nucléaire, au cœur des garanties de sécurité positives dont ils sont désormais bénéficiaires. Dans ce contexte, le désarmement nucléaire n'est pas une préoccupation prioritaire. Ensuite, la majorité de ces États exprime une grande sensibilité aux questions de sûreté et de sécurité nucléaires, ainsi qu'aux risques de prolifération liés au terrorisme. On retrouve ici une forte porosité à discours stratégique américain formulé depuis le 11-septembre. Cette sensibilité se traduit par un intérêt marqué à l'égard du « multilatéralisme réel » et de la contre-prolifération (la Pologne fut l'un des premiers États participant à la PSI). En définitive, le positionnement des nouveaux États membres de l'UE ne devrait pas fortement évoluer ni se démarquer du tronc commun de la pensée européenne institutionnelle, au moins à court terme.

Pays	Adhésion à l'OTAN	Entrée dans l'UE
Pologne	12 mars 1999	1er mai 2004
Rép. tchèque	12 mars 1999	1er mai 2004
Hongrie	12 mars 1999	1er mai 2004
Slovaquie	29 mars 2004	1er mai 2004
Slovénie	29 mars 2004	1er mai 2004
Estonie	29 mars 2004	1er mai 2004
Lettonie	29 mars 2004	1er mai 2004
Lituanie	29 mars 2004	1er mai 2004
Bulgarie	29 mars 2004	1er janvier 2007
Roumanie	29 mars 2004	1er janvier 2007

L'UE renforce ses sanctions contre l'Iran

Au cours de l'été 2008, l'Union européenne (UE) a adopté deux positions communes « concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran ». Les positions 2008/479/PESC du 23 juin et 2008/652/PESC du 7 août complètent un dispositif inauguré en 2007 pour mettre en œuvre la résolution 1737 du Conseil de sécurité, premier instrument de sanctions de la communauté internationale contre l'Iran.

Adoptés par le Conseil de l'UE, ces deux textes visent à mettre en œuvre la dernière résolution du Conseil de sécurité (résolution 1803), en la renforçant (la mise en œuvre européenne des résolutions 1737 et 1747 avait déjà été renforcée). Au début du mois de juin 2008, le sommet États-Unis / Union européenne tenu en Slovénie avait été l'occasion pour les participants de se mettre d'accord sur le principe d'un nouveau renforcement des sanctions. L'échec des nouvelles mesures

d'incitation proposées par Javier Solana à Téhéran à la mi-juin a accéléré la prise de décision. Rappelons ici que la France est acquise de longue date à l'idée d'accroître la pression financière et commerciale sur l'Iran (B. Kouchner n'était pas parvenu à convaincre l'ensemble des pays de l'UE à l'automne 2007 de l'opportunité d'un nouveau train de sanctions).

Si le texte de juin a été remarqué pour ce qu'il permet le gel des avoirs de la principale banque commerciale iranienne, la banque Melli (3100 succursales dont 16 à l'étranger), le texte d'août va sensiblement plus loin que la résolution 1803. En particulier, et pour l'essentiel :

- 20 personnes physiques supplémentaires sont réputées interdites de territoire dans l'ensemble des pays de l'UE et 18 autres personnes morales voient leurs fonds gelés.
- Avions et navires de l'Iran Air Cargo et de l'Islamic Republic of Iran Shipping Line doivent rendre compte de leurs cargaisons à

l'arrivée comme au départ des ports européens.

La vigilance demandée aux institutions financières des pays de l'UE repose sur une liste très précise de comportements et d'activités de contrôle. A ce titre, la position commune 652 illustre l'importance que la présidence française de l'UE entend accorder à la lutte contre le financement de la prolifération.

Ces nouvelles mesures indiquent bien que les pays occidentaux continuent de favoriser les sanctions financières dans leur politique de pression face à Téhéran. Réaction des autorités iraniennes : celles-ci auraient décidé cet été, selon des sources de presse, de confier à la banque centrale la gestion des recettes d'exportation des produits pétroliers, afin de limiter la dispersion des ressources face au risque de gel par les institutions financières étrangères.

Texte de la position commune du 7 août 2008 : <http://www.febelfin.be/export/sites/default/febelfin/pdf/Embargos/Embargos004/Pos.com652.pdf>

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

Inde—États-Unis : le « nuclear deal », de l'AIEA au NSG

Un an après la signature de l'accord dit « 1.2.3. » entre l'Inde et les États-Unis (27 juillet 2007, voir *ONP N° 19*), ce texte est peut-être en passe d'entrer en vigueur avant la fin de l'année 2008, si le Congrès américain le ratifie avant la fin de la législature.

Après une année de blocage au sein même de la coalition gouvernementale au pouvoir à New Delhi, et moyennant un renversement d'alliances du parti du Congrès, majoritaire, au début de l'été 2008, un accord de garanties a été conclu avec l'AIEA, approuvé par le Conseil des gouverneurs le 1er août. Un mois plus tard, le NSG est parvenu à s'accorder sur un régime d'exception spécifique à l'Inde, samedi 6 septembre, à l'issue de



Le Directeur général de l'AIEA, Dr. Mohamed ElBaradei (Photo : D. Calma / AIEA)

trois jours de débats. Ces deux conditions, on s'en souvient, constituaient un pré requis à l'examen de l'accord par le Congrès.

L'extrême rapidité avec laquelle ces résultats ont été obtenus est remarquable. Elle permet de mesurer l'ampleur du travail de persuasion réalisé par l'Inde et les États-Unis depuis un an auprès des 35 États membres du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et, surtout, auprès des 45 États membres du NSG.

Au titre de l'accord de garanties, le nombre de réacteurs sous contrôle de l'Agence de Vienne passera de 6 à 14 d'ici 2014. 8 autres, militaires, demeurent à l'extérieur du périmètre contrôlé. L'Inde s'est également engagée à signer un Protocole additionnel avec l'AIEA concernant ses équipements civils.

Parmi les membres du NSG, l'Autriche, la Chine, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Suisse étaient les plus réticents à exempter l'Inde des directives du groupe de manière « propre » et « inconditionnelle », selon la volonté et les termes indiens. Au total, seule concession vérifiable, New Delhi s'est engagée à « maintenir son moratoire unilatéral sur les essais nucléaires », ainsi qu'à travailler à la conclusion d'un traité multilatéral sur l'interdiction de la production de matières fissiles, le « *Cutoff* ». Pour les opposants au « *nuclear deal* », cette concession est minimale et trop vague. Qualifié de « désastre de proportion historique » par Daryl Kimball (*Arms Control Association*), l'accord obtenu par les États-Unis auprès du NSG révèle aussi l'échec des campagnes transnationales d'opposition menées par de nombreuses ONG depuis un an.

Celles-ci peuvent-elles parier sur un refus du Congrès des États-Unis de le ratifier? Réunies à partir du 8 septembre pour une dernière session de trois semaines (« *lame duck session* ») avant les élections législatives et présidentielle, les deux Chambres, majoritairement favorables à l'accord 1.2.3., seront soumises à une forte pression de l'Administration. D'une part, c'est la dernière occasion pour le président Bush de remporter un succès significatif de politique étrangère avant la fin de son mandat. D'autre part, celui-ci aura beau jeu de faire valoir l'importance stratégique que représente la normalisation des relations entre l'Inde et les États-Unis. Subsidièrement, l'Inde peut désormais conclure des accords de coopération nucléaire avec l'étranger, France et Russie au premier chef. Dans ce contexte, les États-Unis ne peuvent rester longtemps hors d'une nouvelle compétition commerciale dont ils ont été les premiers artisans.

Déclaration du NSG sur la coopération nucléaire civile avec l'Inde : <http://www.armscontrol.org/system/files/Final+Version+of+Statement.pdf>

France : visite des anciennes installations militaires de production de matières fissiles de Pierrelatte et Marcoule

Dans le cadre du plan d'action pour le désarmement nucléaire annoncé par le président Sarkozy dans son discours de Cherbourg, le 21 mars 2008, le chef de l'État avait invité des « experts internationaux à venir constater le démantèlement de nos installations de production de matières fissiles militaires de Pierrelatte et Marcoule. »

Destinée aux représentants d'une quarantaine d'États membres de la Conférence du désarmement (CD), une visite des anciennes installations de production de matières fissiles militaires de Pierrelatte et de Marcoule a été organisée mardi 16 septembre 2008. Au site de Pierrelatte, les visiteurs ont découvert l'ancienne usine d'enrichissement de l'uranium. A Marcoule, ils ont eu accès à l'un des trois réacteurs plutonigènes et à l'ancienne usine de retraitement militaire.

Geste de transparence, l'initiative française est le signe d'un engagement fort en faveur de l'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, décision prise par la France dès 1996.

Ce geste sans précédent de la part d'un État doté de l'arme nucléaire vient donc à point nommé, à quelques mois de l'ouverture de la prochaine session de la CD. Le Président avait également rappelé à Cherbourg que « la base de la sécurité collective et du désarmement, c'est la réciprocité. »

Afrique du sud : l'enjeu du retraitement

Par la voix de Tseliso Maqubela, directeur en chef pour l'énergie nucléaire au sein du Département des minerais et de l'énergie, Pretoria a fait connaître fin août 2008 sa volonté de retraiter son combustible nucléaire usagé. « *The preference (...) is that we will use existing commercial reprocessing plants in the world* », a annoncé M. Maqubela, ajoutant qu'à terme, l'Afrique du sud étudiera la viabilité économique de la construction d'une usine de retraitement sur le territoire national. En attendant, la France, le Royaume-Uni et le Japon sont cités comme partenaires envisagés.

C'est la compagnie nationale de production et de distribution d'électricité Eskom qui négociera le marché. Eskom exploite la seule centrale nucléaire sud-africaine aujourd'hui en activité, Koeberg, qui génère 95% des déchets radioactifs du pays, soit environ 1000 tonnes.

La « renaissance nucléaire » en Afrique du sud prend plusieurs formes. Outre la possible volonté de se positionner sur le marché mondial du retraitement, le pays entend construire une deuxième centrale, développer l'extraction de l'uranium, érigé en « minerais stratégique », et teste depuis 2006 la viabilité d'un programme d'enrichissement. L'Afrique du sud est le seul État africain membre du Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG).

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

MISSILES

Les avantages ambigus de l'accord américano-polonais sur la défense antimissiles

Le 14 août 2008, les États-Unis et la Pologne ont signé un accord de coopération stratégique finalisant l'installation de missiles antimissiles sur le territoire polonais et fixant le cadre d'une relation politique, militaire et industrielle particulière. En surface, l'accord porte sur l'installation d'une batterie d'intercepteurs antimissiles. Dans le fond, il dépasse amplement ce cadre, puisqu'il s'accompagne de la création d'un groupe de consultation (*Strategic Cooperation Consultative Group*) destiné à coordonner les politiques américaine et polonaise en matière de défense et de sécurité, à harmoniser leurs positions au sein de l'OTAN, à renforcer la modernisation des forces, la lutte contre la prolifération des ADM, et le terrorisme. Tout aussi notable, l'accord établit le principe de coopérations industrielles (y compris au niveau des technologies antimissiles) et prévoit le déploiement d'une batterie de missiles Patriot opérée par les personnels de l'*U.S. Army*. Compte tenu du risque politique et militaire pris par Varsovie, la Pologne retire des avantages contrastés de son engagement : d'un côté, les coopérations militaires et industrielles ne peuvent que favoriser la modernisation des armées polonaises alors que le déploiement permanent d'unités de l'*U.S. Army* représente une garantie substantielle à l'encontre de la Russie. Par ailleurs, dans une perspective industrielle et politique, l'accord apparaît comme mutuellement profitable pour les deux partenaires, Varsovie acquérant *ipso facto* le statut d'allié privilégié, sans fournir d'effort militaire particulier mais en ouvrant son marché de défense à l'industrie américaine. Toutefois, l'accord spécifie que la relation de sécurité entre les États-Unis et la Pologne s'exerce dans le cadre de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord et non dans un cadre plus spécifique.

D'un autre côté, le déploiement du système antimissiles place la Pologne dans une position extrêmement défavorable à l'égard de la Russie, sans spécifiquement renforcer la sécurité du pays. Au-delà des déclarations des responsables politiques et militaires russes sur le ciblage nucléaire de la Pologne, dont la portée militaire est, dans l'état actuel des relations avec la Russie, sans fondement, la Pologne risque de devenir la cible de pressions politiques, militaires et économiques multiples. D'une part, la majorité des grands pays de l'UE entendent maintenir des relations privilégiées avec la Russie, autant sur un plan militaire qu'économique. D'autre part, le déploiement des systèmes antimissiles donne un prétexte politique évident à la Russie pour durcir son discours à l'encontre de la Pologne et surtout pour le légitimer. Enfin, face au durcissement de la position russe, la Pologne ne peut escompter que les alliés acceptent d'accentuer la confrontation avec la Russie et de la placer sur un terrain stratégique. Une telle démarche appellerait à une refonte complète de la stratégie de l'Alliance, refonte probablement inacceptable pour une majorité d'États. Ces différents facteurs sont susceptibles de placer Varsovie dans une inconfortable situation de singularité, par rapport aux autres membres européens de l'Alliance comme à l'égard de ses partenaires de l'Union européenne. L'apport réel de l'accord entre les États-Unis et la Pologne pourrait s'en trouver relativisé.

Forces nucléaires russes : quelle adéquation avec la stratégie déclaratoire du Kremlin ?



Le durcissement de la stratégie déclaratoire nucléaire russe, perceptible depuis plusieurs années mais cristallisé par l'accord américano-polonais sur les armes antimissiles et par la crise géorgienne (voir article p. 6), appelle à s'interroger sur l'arsenal nucléaire russe. La multiplication des tirs d'essai (11 sont prévus pour 2008) devrait permettre de renforcer la fiabilité d'une force stratégique vieillissante, encore essentiellement basée sur la triade d'ICBM SS-18 (75), SS-19 (100) et SS-25 (201), sur une dizaine de SNLE (Typhoon exclus) et sur un peu moins de 80 bombardiers stratégiques (dont 15 TU-160 adaptés à ce rôle). L'état de l'arsenal, ainsi que les lacunes des systèmes de détection, fragilisent considérablement les forces stratégiques

russes – en particulier si elles devaient se confronter aux forces stratégiques américaines – et interdisent toute dissuasion fondée sur la gestion de l'échange. La modernisation globale de l'arsenal, qui permettrait à la Russie d'envisager de restaurer une stratégie nucléaire moins rigide, demeure lointaine. Depuis 2006, seul 6 SS-27 mobiles (RS-12 M1) ont été mis en service alors que le remplacement du parc de SS-25 par des SS-27 ensilés (RS-12 M2, 48 actuellement déployés) ne saurait être achevé avant le milieu de la décennie suivante. Une version mirvée du SS-27 (RS-24) pourrait également devenir opérationnelle. La modernisation et le développement de la flotte (remplacement des Delta III/SS-N-18, modernisation des Delta IV/SS-N-23 et mise en service des Borey/SS-N-30), qui permettrait de renforcer les capacités de seconde frappe et de crédibiliser la doctrine nucléaire russe, demandera elle aussi du temps et des moyens considérables. L'appareil industriel, qui jusqu'à présent avait fortement limité la modernisation des forces, connaît quant à lui une amélioration qualitative notable.

Il faudra donc des efforts considérables pour que la Russie puisse disposer d'une architecture stratégique globale (incluant des systèmes modernisés de détection, de communication, de commandement, etc.) lui permettant de restaurer une parité nucléaire réelle avec les États-Unis. Les systèmes spatiaux d'alerte avancée, par exemple, demeurent très insuffisants (trois satellites dont deux présumés être de type 73D6, relativement ancien) et sont inadéquats à prévenir des frappes océaniques. Dans ce sens, les déclarations russes sur le ciblage de la Pologne et de la République tchèque, tout comme l'annonce du déploiement éventuel de missiles au Belarus, s'apparentent avant tout à des pressions politico-militaires plutôt qu'à des menaces effectives. Elles indiquent néanmoins le retour d'une logique dissuasive fondée sur la capacité nucléaire et sur la menace d'emploi en premier, qui appelleront nécessairement des adaptations du côté occidental.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

La National Defense Strategy 2008



Crédit photo: DOD /US Air Force

Le Département de la Défense américain (DoD) a publié en juin 2008 sa nouvelle stratégie de défense nationale (*National Defense Strategy, NDS*). Ce document réactualise considérablement la précédente stratégie, la NDS 2005. Une part essentielle demeure consacrée à l'analyse de la menace

représentée par les entités terroristes transnationales, les États échoués ou insuffisamment gouvernés, les « États voyous » et les risques asymétriques. Mais alors qu'en 2005, le DoD estimait que les États-Unis n'avaient pas de compétiteur militaire conventionnel potentiel à court et moyen termes et raisonnait quasi exclusivement en termes de conflits asymétriques, il ne postule plus systématiquement la supériorité conventionnelle des États-Unis sur tout adversaire étatique. Logiquement, la dissuasion nucléaire, totalement absente de la NDS 2005, est réintroduite tout comme la notion de rivalité stratégique avec la Chine et la Russie. De façon significative, l'évolution positive de la relation stratégique avec l'Inde est également évoquée, alors que l'Europe n'est contextualisée que dans le cadre de la détérioration des relations avec la Russie.

Dans le domaine de la lutte contre la prolifération, bien que le recours à l'action préemptive ne soit pas exclu, une plus grande attention est portée aux actions préventives. Le DoD prône désormais une approche plus globale combinant prévention et rétorsion des actes proliférants mais également la normalisation du comportement des puissances qui disposent déjà d'ADM : « *These countries will continue to pursue WMD programs as a means to deter, coerce, and potentially use against adversaries. Shaping the behavior of additional states seeking or acquiring weapons of mass destruction will require an integrated, international effort* ». La notion de sécurisation des ADM en cas d'effondrement de l'État possesseur est introduite. Il est néanmoins à souligner que le ton s'est considérablement durci à l'égard de l'Iran et de la Corée du Nord : « *Iran and North Korea continue to exert coercive pressure in their respective regions, where each seek to challenge or reduce U.S. influence. Responding to and, as necessary, defeating these, and potentially other, rogue states will remain a major challenge.* »

Quelles orientations pour la politique de sécurité russe ? (entretien avec Isabelle Facon, FRS)

En juillet 2008, la Fédération de Russie a publié une nouvelle doctrine de politique étrangère. Parallèlement, une nouvelle doctrine de sécurité est en gestation, afin de mettre à jour la doctrine de 2000 et le Livre blanc du Ministère de la défense de 2003. Selon Isabelle Facon (Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique—FRS), divers éléments permettent d'avoir une certaine idée de la pensée stratégique russe, éléments que les orientations retenues par la doctrine de politique étrangère viennent confirmer. D'une part, suite aux révolutions de couleur, la Russie tend plus que jamais à percevoir l'extension de l'influence occidentale comme une menace explicite. L'OTAN est visée en premier lieu, mais également toute initiative que la Russie perçoit comme instrumentalisant le droit international en vue de promouvoir les intérêts occidentaux dans sa propre sphère d'influence. Dans ce sens, Moscou accorde une importance fondamentale à la consolidation du glacis russe dans la CEL, notamment par l'organisation de divers traités et alliances (OTSC, OCS et au niveau économique EurAsEC). D'autre part, la restauration d'un potentiel militaire minimal émerge comme une priorité « dure », cette restauration participant directement à la capacité du pays à défendre et à valoriser ses intérêts et ceux de ses alliés. Enfin, l'agenda de politique étrangère est et sera formaté par les intérêts directs de la Russie, les intérêts nationaux primant sur ceux de la communauté internationale lorsqu'ils ne coïncident pas.

D'un point de vue européen, les aspects conflictuels de l'actuelle politique du Kremlin sont évidents. Toutefois, si l'on tient compte des intérêts propres à la Russie, l'évolution est moins marquante. Ainsi le durcissement du discours nucléaire reflète surtout une interprétation plus stricte et plus agressive de la doctrine 2000 ; le processus de maîtrise des armements demeure ouvert, en particulier dans le cadre de l'après START/SORT, la Russie étant, pour des raisons budgétaires, intéressée à une réduction du format des arsenaux et, par voie de conséquence, peu désireuse de renforcer leur caractère opérationnel. De même, la question de la suspension du traité FNI apparaît davantage comme une tentative d'instrumentalisation plutôt que comme préalable à une modification fondamentale du concept d'emploi. Dans ce cadre, la Russie reste un partenaire, même si l'époque de la coopération inconditionnelle peut être considérée comme close.

C'est peut être dans le domaine de la lutte contre la prolifération que la Russie peut être amenée à entrer directement en conflit avec les Occidentaux. Car si elle participe à l'ensemble des traités, accords et initiatives concernés, elle tend à les interpréter de manière restrictive, voire ambiguë, dès lors que ses intérêts économiques sont en jeu ou que son analyse de la menace diverge de celle de ses partenaires. L'Iran fournit un exemple archétypal et la méconnaissance du facteur russe dans la gestion de la crise risque d'engendrer nombre de désillusions.

Corée du Nord : retour à la crise

Alors que la Corée du Nord semblait engagée sur la voie de la normalisation, la question de la vérification de son programme nucléaire relance la crise. Washington conditionne en effet le retrait de la Corée du Nord de la liste des États soutenant le terrorisme à l'acceptation préalable d'un plan de vérification, exigence inacceptable pour Pyongyang, qui entend restreindre la vérification à un strict minimum. Arguant d'une rupture de l'engagement américain, la Corée du Nord a annoncé vouloir réactiver Yongbyon. Si ces déclarations apparaissent encore comme des postures de négociation, les problèmes de santé de Kim Jong-il accentuent les incertitudes. Des luttes de factions pourraient en effet favoriser l'émergence d'une position dure risquant de gripper l'ensemble du processus.

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

« **A Brave New Order** », Marek Arnaud, 2008, 253 p.

Publié en version électronique sur le site Internet « *Worthy of Publishing* », *A Brave New Order* est l'ouvrage peu diplomatique d'un diplomate en exercice (ne cherchez pas à savoir qui est Marek Arnaud, c'est un pseudonyme).

Compilation d'aphorismes et de maximes rédigés au cours de vingt années de pérégrinations de Genève à New York et de Tel-Aviv à Sydney, cet étrange objet prouve que l'on peut rire de tout en général avec élégance, de la sécurité et de l'*arms control* entre autres. Qu'on en juge : « *In a disarmament conference, the surplus of ideas on procedure is usually proportional to the deficit of ideas on substance.* » « *There are still divas in disarmament but they often sing the same song.* » « *Western countries used to spend money to arm themselves. Now they spend money to disarm others.* » « *Some regions are threatened by arms transfers. Arms transfers are threatened by peace.* » Pas de doute : si la langue est anglaise, la plume, brillante et incisive, est bien française.

Bref, ce régal de lecture illustré avec beaucoup de finesse par Lionel Portier est décidément à mettre entre toutes les mains, et d'abord celles d'un éditeur...

http://www.worthyofpublishing.com/book.asp?book_ID=720

International Partnerships to Combat Weapons of Mass Destruction, par Paul E. Bernstein, *National Defense University*, mai 2008, 41 p.

Depuis plusieurs années, les différents accords et régimes de non-prolifération existants sont complétés par des partenariats internationaux *ad hoc* permettant de les affiner ou de prévenir l'émergence de menaces nouvelles. L'ouvrage de Paul Bernstein référence les plus importants d'entre eux et fait le point sur leur fonctionnement, leur efficacité et leur limites.

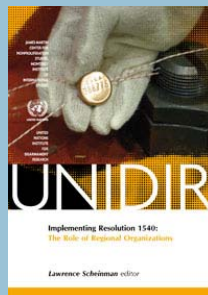
La recension de ces divers instruments tend à démontrer que l'enjeu des questions de prolifération transcende les traditionnelles questions de légitimité, les États participants mettant avant tout l'accent sur la fonctionnalité des partenariats. Dans ce sens, les initiatives nationales prennent une importance croissante, puisqu'elles permettent aux États qui disposent de ressources suffisantes d'initier des coopérations corrigeant des déficiences ponctuelles susceptibles de porter atteinte à leur sécurité.



Crédit photo : OSCE

Les États-Unis sont ainsi devenus l'un des grands pourvoyeurs d'accords de contrôle *ad hoc*. Si la PSI est l'exemple le plus frappant, le Département de l'énergie (DoE) et le Département de la sécurité intérieure (DHS) sont à l'origine de nombreux programmes de détection de matières fissiles permettant de sécuriser le trafic du fret dans les pays partenaires et de répondre aux objectifs fixés par le Congrès, visant à sécuriser l'ensemble du fret entrant sur le territoire américain. Le DoD dispose de programmes similaires, relayés par l'EUCOM, le PACOM et le CENTCOM, destinés à favoriser la coopération et la formation des services de défense alliés dans la lutte contre la prolifération.

Implementing Resolution 1540 : the Role of Regional Organizations, L. Scheinman (ed.), septembre 2008, 176 p.



La transcription de la résolution 1540 dans les législations nationales est un problème permanent. Il est particulièrement aigu en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie (ASEAN/APEC) et dans le Pacifique, où les États ne disposent que de moyens restreints et où la perception de la menace est globalement atténuée, voire inexistante. Les organisations régionales locales ont donc un rôle décisif à jouer, pour sensibiliser les États au risque et les aider à mettre en place les mesures de contrôle.

Les États d'Amérique du Sud, qui combinent, pour certains d'entre eux, une capacité technique en matière d'ADM et un attachement généralisé au régime de non-prolifération, souscrivent en moyenne à 23,5% de leurs obligations majeures au titre de la résolution 1540. La principale organisation régionale de la zone, l'Organisation des États Américains (OEA), dispose à la fois de la légitimité et de l'expérience (notamment par le biais de l'*Inter-American Defense Board*) pour favoriser le renforcement des mesures nationales.

En Asie du Sud et du Sud-Est à l'inverse, la mise en œuvre de la résolution est freinée par des traditions diplomatiques et des perceptions de souveraineté peu compatibles avec le format et la logique du texte. Sans se soustraire à leurs obligations, nombre d'États n'ont apporté que des améliorations marginales à leurs réglementations. La situation est pire dans les îles du Pacifique. Au niveau des organisations régionales, l'ASEAN a entrepris divers programmes de renforcement relatifs au contrôle des exportations et organisé des ateliers sur la mise en œuvre de la résolution. La création d'un organe dédié en son sein est en discussion. Les réticences sont plus fortes dans l'APEC. Dans le Pacifique, le *Pacific Island Forum* et le *Pacific Working Group on Counterterrorism* prennent en charge les questions liées à la lutte contre le terrorisme, mais également celles liées à l'application de la résolution. Le *Secretariat of the Pacific Community* gère quant à lui les aspects liés aux menaces biologiques. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis jouent également un rôle fondamental dans le cadre d'accords bilatéraux.

En Afrique, la situation est particulièrement mauvaise, seuls 19 États ayant fourni un rapport de suivi de la résolution en 2008. La non-prolifération est globalement absente de l'agenda de l'Union africaine ou des organisations sous-régionales.

RECHERCHE : DU COTE DES SEMINAIRES

« 2040, un regard prospectif sur la prolifération » : les actes

La 6^e édition du séminaire de prospective de la Délégation aux Affaires stratégiques (DAS) du ministère de la Défense, qui s'est tenue jeudi 12 juin 2008 à Paris, était consacrée aux défis liés à la prolifération des armes de destruction massive (voir *ONP N°28*). La DAS publie aujourd'hui sur son site Internet l'ensemble des actes de cette journée.

http://www.defense.gouv.fr/das/actualites/evenements/6e_seminaire_prospective

« The U.S.-India Nuclear Agreement »

Le 30 juillet 2008, la *Brookings Institution* a organisé une table ronde sur l'accord de coopération nucléaire civil indo-américain. Animé par Stephen Cohen (« *Senior Fellow* », *Brookings*), l'événement a réuni Strobe Talbott (Président de la *Brookings*), Nicholas Burns (ancien sous-secrétaire d'Etat pour les affaires politiques de la seconde administration Bush) et Robert Einhorn (« *Senior Adviser* » au CSIS).

N. Burns, qui a confessé ne pas être un spécialiste du régime global de non-prolifération nucléaire, a fait montre d'un grand optimisme et d'un soutien sans nuance au projet de coopération, en défendant une approche résolument pratique. Pour S. Talbott en revanche, l'impact du « *nuclear deal* » sur le régime de non-prolifération sera une source de préoccupation s'il ne s'accompagne pas d'une ratification du Traité d'interdiction complète des essais par l'Inde et les États-Unis. Cette prudence a été partagée par R. Einhorn. Selon lui, rien dans l'accord 1.2.3. ne permet d'affirmer que l'Inde renforcera son engagement en faveur de la non-prolifération : « *In the three years since the deal was negotiated, I see little evidence of India's movement toward the nonproliferation mainstream.* »

S. Cohen, enfin, a posé la question de la viabilité d'un régime d'exception spécifiquement indien aux règles en vigueur. L'idée d'une exemption par critères davantage que par pays a été également défendue par R. Einhorn.

A l'issue de la table ronde, trois motifs principaux de préoccupation se sont dégagés, qui accompagnent le « *nuclear deal* » depuis la conclusion de l'accord 1.2.3. : la reprise des essais nucléaires par l'Inde, la compatibilité du *Hyde Act* avec l'accord 1.2.3. et le précédent créé par l'accord, s'il entre en vigueur, à l'égard des États non dotés de l'arme nucléaire parties au TNP, Iran, Japon, Turquie en particulier.

http://www.brookings.edu/~media/Files/events/2008/0730_india/20080730_india.pdf

« Preventing a new age of nuclear insecurity »

Membre du parti conservateur et parlementaire britannique, William Hague était l'invité de l'IISS le 23 juillet 2008. Intervenant sur le régime global de non-prolifération nucléaire, il s'est à plusieurs reprises exprimé au nom du parti conservateur, ce qui fournit des éléments de discours intéressants à deux ans des prochaines élections législatives britanniques.

William Hague a défendu l'idée d'une approche intégrée pour traiter les crises de prolifération actuelles, principales menaces, selon lui, auxquelles le régime global doit aujourd'hui faire face : « *Proliferation problems cannot forever be solved one country at a time.* » Cette approche s'appuie sur huit propositions :

1. lancer un dialogue stratégique entre les P5 dans le sens d'un désarmement nucléaire coordonné,
2. travailler à la réussite de la conférence d'examen du TNP de 2010,
3. rendre la communauté internationale plus réactive en cas de non-respect des obligations du TNP,
4. placer le cycle du combustible nucléaire sous contrôle international,
5. renforcer le système international de garanties et d'inspections,
6. renforcer le mécanisme de la PSI,
7. lutter contre le financement de la prolifération,
8. accroître la pression économique contre l'Iran.

Enfin, William Hague a appelé à un dialogue renouvelé entre le Royaume-Uni et la future administration américaine afin de donner à la lutte contre la prolifération « *a sense of urgency* ».

AGENDA

CONFÉRENCES

09-10/10/2008 : « Project on Nuclear Issues 2008 Fall Conference », organisé par le CSIS, Atomic Weapons Establishment, Aldermaston, Reading, Berkshire, Royaume-Uni

30/10-02/11/2008 : « Missile Defence in the Transatlantic Alliance », Wilton Park Conference WP925, Contact : Alison Jones, 00 44 (0) 1903 817714

ÉVÉNEMENTS

22-26/09/2008 : Réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA (Vienne)

29/09-03/10/2008 : 52^e session de la Conférence générale de l'AIEA (Vienne)

25-26/09/2008 : Réunion du groupe d'experts de la PSI (Paris)

Retrouvez sur le site Internet du CESIM tous les bulletins de l'Observatoire ainsi que, chaque semaine, l'essentiel de l'actualité de la non-prolifération et du désarmement : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur (Chronique), Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction), Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr